

**Élection à la Commission Pilotage et Accompagnement de la recherche (CPAR)
Mandature 2022 -2026**

**Répartition Femmes / Hommes devant être respectée pour la constitution des
listes de candidatures**

(Collège C)

**Répartition femmes/hommes au sein de l'effectif appelé à être représenté au sein de la Commission
Pilotage et Accompagnement de la recherche (CPAR)**

Commission Pilotage et Accompagnement de la recherche (CPAR)	Nombre d'agents représentés	Parts de femmes		Parts d'hommes	
		en nombre	en pourcentage	en nombre	en pourcentage
	948	660	70%	288	30%

Chaque liste de candidature au CPAR doit comporter un nombre de femmes et d'hommes défini
comme suit :

Nombre de femmes		Nombre d'hommes		Nombre total de candidat.e.s
Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	
2	3	0	1	3
2	3	1	2	4
3	4	2	1	5
4	5	1	2	6